



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	VILLE DE LIBERCOURT EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS
---	---

DECISION N°29/2025
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°33/2022 du 14 avril 2022 autorisant la signature du marché réservé n°2022-04 : marché d'insertion et de qualification professionnelle avec la Régie de quartier IMPULSION à CARVIN, passé selon une procédure adaptée conformément à l'article R.2123-1-3° du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de proroger le marché pour une durée de trois mois,

DECIDE :

Article 1 : de signer l'avenant n°1 avec la Régie de quartier IMPULSION à CARVIN, en vue de proroger le marché pour une durée de 3 mois, soit du 1^{er} mai au 31 juillet 2025.

Cet avenant engendre une incidence financière d'un montant de 27 600,51 € net de taxes, soit une augmentation de 8,35 % sur le montant total forfaitaire du marché.

Le nouveau montant du marché, après avenant n°1, toutes tranches confondues et reconductions comprises, s'élève ainsi à 358 240,26 € net de taxes.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Article 4 : Ampliation en sera :

- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à la Régie de quartier IMPULSION

LIBERCOURT, le 31 mars 2025

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Signé électroniquement

Monsieur le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr